

Investissement Canada—Loi

Il est dommage que la députée de Gatineau (M^{me} Mailly) ne semble pas comprendre l'importance des amendements proposés et comme le lui mentionnait ce matin le député d'Essex-Windsor, elle devrait prendre part au débat. D'ailleurs on se demande pourquoi les députés d'en face sont si absents au débat. C'est ma journée de garde, monsieur le Président, je suis ici depuis ce matin et je n'ai entendu qu'un député de l'autre côté de la Chambre qui a pris la parole.

De plus, le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) ce matin a touché un point important dans son discours. Il ne s'agit surtout pas de connaître les recettes, les déficits de telles ou de telles compagnies. Il s'agit de savoir où en est le gouvernement. C'est une question de renseignement et de bon fonctionnement.

L'idée de permettre une plus grande ouverture de l'administration et la publicité du gouvernement, comme le mentionnait ce matin le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), a toujours été défendue par le parti progressiste conservateur. Je ne comprends pas pourquoi les députés d'en face n'arrivent pas à se mettre d'accord en ce qui concerne leur philosophie politique d'autrefois.

Il est inadmissible que l'on tienne sous silence les députés progressistes conservateurs. Après tout, ils sont pourtant en assez bon nombre, et je sais que plusieurs d'entre eux brûlent d'envie de faire connaître leurs points de vue, la députée de Gatineau (M^{me} Mailly) la première.

[Traduction]

Mon collègue, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), me dit qu'Erik a donné des ordres.

[Français]

S'il m'est permis, monsieur le Président, de faire une remarque, je dirai que l'on serait porté à croire qu'il y a presque un mot d'ordre qui interdit aux députés de prendre la parole. Enfin, on en vient à penser que les députés progressistes conservateurs d'arrière-ban sont brimés dans leur rôle de députés. Après tout, si le gouvernement ne veut pas entendre le point de vue de ses propres députés, il est grand temps que la population canadienne le sache. Le fait de présenter un rapport des informations recueillies par l'agence ne brise aucun secret du gouvernement. Au contraire, il s'agit de maintenir un climat de saine communication et de permettre aux députés ainsi qu'aux investisseurs potentiels de savoir ce qui se fait présentement en matière d'investissement, surtout pour la planification, et ce qui se fera dans l'avenir. Ainsi, on évitera un dédoublement de travail tant pour nos investisseurs canadiens, étrangers, que pour les fonctionnaires chargés de l'administration de l'agence. Prenons un exemple bien simple: Supposons que M. X, un investisseur canadien, décide de lancer une nouvelle entreprise. En consultant le répertoire des projets d'investissement faits ou des projets à venir, il sait tout de suite s'il peut se lancer dans son projet d'entreprise. En connaissant l'évolution des investissements, il est à même de sauver son capital s'il s'aperçoit qu'il existe déjà une entreprise du genre...

Je termine mes remarques dans une minute, monsieur le Président...

La même idée s'applique à nos futurs investisseurs non-canadiens. La réputation du Canada est en jeu, et je crois que, en permettant un éventail d'informations raisonnable, nous aiderions à la fois les Canadiens et les non-Canadiens à mieux

servir le Canada. Si le gouvernement n'accepte pas ces amendements, il perd une belle occasion de prouver au peuple canadien qu'il est un gouvernement ouvert car, jusqu'à maintenant, les Canadiens sont désappointés de ce gouvernement.

[Traduction]

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, je me réjouis cet après-midi de prendre part au débat sur le projet de loi C-15 et de parler notamment de divers amendements proposés par le porte-parole du Nouveau parti démocratique. Ces propositions visent toutes à donner plus de transparence au mécanisme d'examen. Les amendements sont tous très clairs. La situation actuelle oblige encore souvent les Canadiens à aller chercher aux États-Unis des renseignements sur les sociétés américaines établies au Canada. Le secret semble être à l'honneur chez nous, et je crains fort qu'au lieu de supprimer cette pratique que l'ancien gouvernement a trop longtemps admise, le nouveau ne s'apprete, par ce projet de loi, à répéter toutes les erreurs de ses prédécesseurs. Il est temps de permettre aux Canadiens d'obtenir les renseignements dont ils ont besoin pour présenter des instances et se tenir au courant. Si les prises en charge ne servent pas les intérêts des Canadiens, qu'on le dise carrément.

Dans l'ensemble, nous croyons, bien sûr, que ce projet de loi est mal orienté. Nous voudrions que la Loi sur l'examen de l'investissement étranger ait plus de muscle et offre une meilleure garantie que l'investissement étranger au Canada répondra aux besoins des Canadiens et, de façon générale, qu'il créera des emplois. Compte tenu de cet objectif, l'ensemble de cette mesure nous déçoit, et il est certain que ses dispositions relatives au secret sont très préoccupantes. Il est encore plus difficile de combattre une mauvaise loi et des prises en charge dangereuses quand l'information fait défaut.

J'en viens maintenant aux amendements proprement dits. Nous en étudions cinq cet après-midi. La motion n° 8 tend à modifier l'article 5 du projet de loi. Notre amendement aurait pour effet d'ajouter à cet article le membre de phrase suivant:

• (1620)

... et de rendre publics, lorsque ce n'est pas expressément interdit par la législation fédérale, les résultats de ces études et analyses;

C'est là une motion éminemment raisonnable et sensée. Si la population canadienne paie un ministère pour enquêter sur la sagesse de certains investissements, l'information ainsi recueillie devrait être mise à la portée de la population canadienne qui a intérêt à ce que les bonnes décisions soient prises en matière économique.

La deuxième motion est la motion n° 12, qui vise aussi à modifier l'article 5 en ajoutant ce qui suit à la partie touchant le rendement des sociétés:

g) de recueillir périodiquement des renseignements sur le rendement des entreprises canadiennes contrôlées par des non-Canadiens et appartenant à des non-Canadiens, et de les rendre publics lorsque ce n'est pas expressément interdit par la législation fédérale;»

Cela est absolument crucial si l'on veut vraiment avoir une politique économique qui se tienne. Il nous faut avoir des renseignements sur le rendement des entreprises pour porter des jugements; sans cela, de mauvaises décisions risquent d'être prises sans qu'on le sache et sans qu'on puisse s'y opposer.